



# Association 24 août 1944

Association régie par la loi 1901  
Déclaration JO N° 42 du 19 octobre 2013

## BALTASAR GARZÓN

Chers ami-e-s,

Merci d'être présents si nombreux pour assister à cette conférence dont le thème concerne du travail de mémoire mené actuellement en Espagne. Nous pensons que vous n'allez pas regretter d'être là aujourd'hui dans cet auditorium de l'Hôtel de Ville de Paris où nous avons l'honneur et le plaisir de recevoir Baltasar Garzón.

Selon la formule consacrée, on ne présente pas Baltasar Garzón, je me bornerai simplement à rappeler qu'il commença sa carrière de juge en contribuant au démantèlement de réseaux mafieux infiltrés dans certains organismes d'État comme l'Unité centrale anti-drogue de la Guardia civil.

Dans les années 90, s'étant vu confier le dossier de la lutte contre l'organisation ETA, il n'hésita pas à faire condamner des membres du gouvernement socialiste de l'époque qui menaient ce qu'on a appelé la « sale guerre » contre ETA (affaire des GAL -Groupes antiterroristes de libération).

Il a aussi entamé les procédures contre la BBVA (banque de Bilbao-2ème banque d'Espagne), pour blanchiment d'argent.

Il a mené l'enquête sur les activités de blanchiment d'argent liées à la mafia russe en Espagne, il est aussi avocat et coordinateur de la défense juridique du lanceur d'alerte Julian Assange.

Il avait également engagé des poursuites pour génocide contre des fonctionnaires argentins, pour la disparition de citoyens espagnols en Argentine pendant la dictature de 1976 à 1983.

Il est surtout connu au niveau international pour avoir lancé le 16 octobre 1998 un mandat d'arrêt contre l'ex dictateur Pinochet afin de l'interroger sur la mort et la torture de citoyens espagnols au Chili à la suite du coup d'État de 1973.

En 2008, à la demande de familles et d'associations, il ouvre une enquête sur les disparitions survenues pendant la Guerre d'Espagne et sous la dictature franquiste. L'enquête se heurte à la loi d'amnistie votée en 1977 pendant la transition démocratique. Ce sera le prétexte pour trois organisations d'extrême-droite de porter plainte contre lui. De nombreux citoyens et intellectuels dénonceront cette procédure judiciaire lancée par ces trois organisations et des manifestations de soutien au juge Garzón auront lieu en Espagne.

En février 2012, il est suspendu de la magistrature pour 11 ans, pour avoir ordonné l'écoute et l'enregistrement de conversations entre des suspects incarcérés et leurs avocats. C'était dans l'affaire de corruption la plus grave en Espagne concernant le P.P. (Parti populaire alors au pouvoir). Au mois de janvier de cette année, le Comité des droits humains de l'ONU a admis pour ce cas cette plainte contre l'État espagnol. Toutefois en 2012, la Cour suprême d'Espagne a mis un terme à la carrière du juge Baltasar Garzón. Momentanément, comme il le précise lui-même.

Baltasar Garzón s'est depuis grandement consacré au travail de mémoire mené en Espagne pour obtenir réparation pour les victimes du franquisme, contre l'immunité accordée aux bourreaux et pour une vérité historique portée à la connaissance de tous.

C'est dans le cadre de ce combat auquel participe également notre association « 24 août 1944 », que nous avons le privilège de compter sur sa présence aujourd'hui, ici à Paris.

*Ramon Pino ; mercredi 4 mars 2020 Auditorium de l'Hôtel de ville de Paris*